

Le débat parlementaire

L'enquête menée par le Canada sur la tragédie d'Air India survenue le 23 juin 1985 a suscité un débat à la Chambre des communes. Le député libéral John Nunziata a demandé au gouvernement s'il pouvait expliquer certains aspects de l'enquête, y compris l'effacement de bandes magnétiques enregistrées clandestinement. Le Solliciteur général, M. James Kelleher, a déclaré qu'il ne pouvait rien dire qui puisse compromettre le succès de l'enquête. M. Kelleher a réfuté les allégations selon lesquelles le gouvernement avait bâclé l'enquête et tenté d'étouffer l'affaire :

Je peux dire au député et à la Chambre que c'est la plus grande enquête que la Gendarmerie royale du Canada ait jamais entreprise. Peut de temps après l'accident, il y avait plus de 200 agents qui travaillaient à temps plein sur cette affaire. Et depuis ce temps, il n'y en a jamais eu moins de 50. C'est la situation aujourd'hui.⁶

Le 17 janvier 1988, il a été annoncé qu'un Palestinien, qui avait été reconnu coupable d'actes terroristes, à savoir Mahmoud Mohammed Issa Mohammed, vivait ici au Canada. La question a fait l'objet d'un long débat à la Chambre des communes, bien que celui-ci ait surtout porté sur les répercussions que l'affaire pouvait avoir sur la politique du Canada en matière d'immigration. L'honorable Benoît Bouchard, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a affirmé que, malgré la présence de M. Mohammed au Canada, jamais la sécurité du pays n'avait été compromise puisque "la journée même, ou le lendemain du jour où cette personne est entrée ici",⁷ la GRC connaissait ses allées et venues.

Ouvrages de référence récents

Bremer, P. L., "Counterterrorism: US Policy and Proposed Legislation", Department of State Bulletin, vol. 88, n^o 2130, janvier 1988, pp. 44-53.

Lightbody, A. et Pyer, J., "Worldwide Terror", International Combat Arms, novembre 1987, p. 77.

⁶ Débats de la Chambre des communes, 15 décembre 1987, p. 11807.

⁷ Débats de la Chambre des communes, 18 janvier 1988, p. 12002.